

## **SEANCE DU 07 MAI 2021**

L'an deux mille vingt et un le sept mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Laguépie s'est réuni sous la présidence de Emmanuel CROS, Maire.

Présents : Emmanuel CROS, Daniel MERCADIER, Anne PHILIPPE, Marie-Pierre PALOBART, Jean-Pierre DÉTRÉ, Philippe MARRE, Patricia CECCARELLI, Patricia ALMENDRA, Julien RIGOLE, Marc BALAT, Bernard MAGES, Julien CASTELNAU (à partir de 20h43), Arne D'AVIGNON.

Excusés : Serge REGOURD, Julien CASTELNAU (jusqu'à 20h43), Pierre CROS.

Convocation du 30 avril 2021.

### **Ordre du jour :**

#### **I-Vote du compte rendu du 09 avril 2021 :**

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **II-Convention association Laudinie :**

M. MERCADIER demande plusieurs modifications à cette convention :

- l'entretien des équipements intérieurs et de la chaudière doit être à la charge du locataire
- l'association doit fournir les justificatifs d'assurance chaque année et non à la réquisition de la commune...

Arrivée de M. CASTELNAU à 20 heures 43.

Mme PHILIPPE fait remarquer qu'il conviendrait de préciser ce qu'est l'escale guépienne.

M. le Maire propose de revoir cette convention et de la voter lors d'une prochaine séance.

#### **III-Convention occupation précaire Camping :**

M. le Maire présente 2 devis pour le remplacement des bornes électriques du camping.

M. MERCADIER rappelle qu'il faut aussi refaire la voirie.

M. MARRE fait remarquer que l'inventaire du camping n'a pas été réalisé et que l'ancien gérant n'a pas encore transmis les réservations déjà prises, il n'est pas possible de voter la convention pour l'instant.

Mme D'AVIGNON veut savoir où en est le projet de l'aire de camping-car. M. le Maire indique que nous attendons toujours l'attribution des subventions. Nous n'aurons pas le temps de réaliser ces travaux avant la saison estivale, ils sont reportés à 2022.

#### **IV-Renouvellement convention Escale :**

La convention d'occupation précaire de l'escale guépienne avec M. Doucet est renouvelée pour une année supplémentaire. Le loyer mensuel de 400 € et la provision mensuelle pour charges de 570 € restent inchangés. Le conseil municipal donne son accord.

**Délibération reçue à la Préfecture le**

#### **V-Petite ville de demain :**

Saint-Antonin et Caylus font partie de ce dispositif, les communes de Varen, Parisot et Laguépie viendraient s'y rattacher.

Le but est de booster le commerce local, de développer les services de proximité, de redynamiser le centre bourg et de revitaliser le territoire.

La communauté de communes propose la création d'un service commun « manager de commerce » dont le rôle serait :

-d'établir un diagnostic de l'appareil commercial des communes membres signataires

-de piloter la mise en place d'une étude de consommation

-d'accompagner les projets privés qui souhaitent s'implanter en cœur d'une des communes.

Le coût de cet emploi serait de 35 000 € par an dont 15 000 € à la charge des 5 communes adhérentes.

La région Occitanie a aussi mis en place le FOCCAL, un fonds de soutien au commerce, à l'artisanat de proximité et à la revitalisation en centre-bourg.

M. le Maire préfère demander au FOCCAL une aide pour recenser d'anciens commerces vacants, permettre le rachat éventuel de ces bâtiments et développer de nouvelles activités commerciales ou artisanales.

## **VI-Questions diverses :**

### **VI-1-EHPAD :**

M. le Maire informe l'assemblée de dysfonctionnements sur les visites du week end : horaires mal respectés, incivilités à l'égard du personnel...

Aucune visite n'a été autorisée le 1<sup>er</sup> et le 2 mai, ce qui a mécontenté certaines familles de résidents. Pour les 8 et 9 mai, les visites sont autorisées et une bénévole a accepté de surveiller les entrées.

Mme D'AVIGNON demande quel est l'intérêt des résidents.

M. le Maire explique que l'objectif principal est de les protéger du COVID 19 et d'éviter des décès.

### **VI-2-Tourisme :**

Grâce à notre politique d'accueil en 2020, la fréquentation de l'office de tourisme de Laguépie a augmenté, contrairement aux autres offices de l'intercommunalité.

Les missions des offices ont changé, moins d'accueil, plus de ventes de produits.

Certains offices risquent de disparaître ou de ne plus être référencés par la communauté de communes.

### **VI-3-Lenga Viva :**

Mme D'AVIGNON rappelle que l'association a demandé 7 500 € de subvention, plus la logistique.

M. REGOURD a proposé de verser 4 000 € car le programme de l'université d'été est de qualité cette année.

Le conseil municipal a voté une subvention de 3 000 €.

M. MARRE demande que le festival occitan n'ait pas lieu en même temps que la fête du village comme en 2020.

Ce ne sera pas le cas, l'association a déjà établi sa programmation sur la deuxième semaine de juillet.

M. le Maire propose de verser 3 000 € comme prévu, plus le prêt gratuit des salles et du matériel communal. La Région pourra peut-être accorder un financement supplémentaire de 1 000 ?

**VI-4-Rock d'Anglars :**

Mme D'AVIGNON a rencontré cette association, qui serait intéressée pour faire de l'éveil musical à Laguépie. Elle viendrait sur le marché le dimanche 13 juin afin de se présenter.

**VI-5-Baignade :**

M. MERCADIER demande d'installer un panneau indiquant la réglementation sur les berges, afin de limiter l'accès aux jeux et éventuellement de sanctionner les contrevenants.

Il est nécessaire d'interdire et de fermer l'accès aux berges en dehors des heures de surveillance.

Mme PHILIPPE rappelle que les chiens sont interdits sur la plage pour permettre la réalisation d'un meilleur profil de baignade.

Séance levée à 23 heures 59.